## République Islamique de Mauritanie

Honneur-Fraternité-Justice

Premier Ministère

Visa: DGLTEJO

sociale et de lutte contre le coronavirus

Le Premier Ministre;

Sur rapport du Ministre des Finances;

- Vu la loi organique n° 2018-039 du 09 octobre 2018 abrogeant et remplaçant la loi n° 78-011 du 19 janvier 1978 portant loi organique relative aux lois de finances ;
- Vu la loi n° 2020-001 du 10 janvier 2020 portant loi des Finances Initiale pour l'année 2020 ;
- Vu le décret n° 157-2007 du 06 Septembre 2007 relatif au conseil des ministres et aux attributions du Premier Ministre et des Ministres ;
- Vu le décret n° 334-2019/PR du 03 août 2019, portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n° 337-2019/PR du 08 août 2019, portant nomination des membres du gouvernement ;
- Vu le décret n° 349-2019/PM du 09 septembre 2019 fixant les attributions du Ministre des Finances et l'organisation de l'administration centrale de son département.

Le Conseil des ministres entendu le 26 mars 2020

## Décrète

Article premier : Il est créé un fonds spécial de solidarité sociale et de lutte contre le coronavirus.

Article 2 : Ce fonds reçoit les contributions de l'Etat, des entités publiques et privées, des partenaires internationaux et des particuliers.

Article 3 : Les modalités de fonctionnement de ce fonds seront fixées par arrêté du Ministre des Finances.

Article 4 : Le Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Fait a Nouakchott, le 0 6 AVR 2020

Ismail Ould Bedde Ould Cheikh Sidiya

Le Ministre des Finances

Mohamed Lemine OULD DHEHBY

**Ampliation:** 

 PM
 2

 MSG/PR
 2

 MF
 2

 IGE
 2

 DGLTEJO
 2

 CF
 2

 DGB
 2

 DGTCP
 2

 JO
 2

 Archives
 2